

# BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Je m'engage pour la Course Trail

Licences FFA 49



- 9 km 8€ (sur place € 11€)
- 23 km 10€ (sur place € 13€)
- 31 km 10€ (sur place € 13€)
- Animation jeunes (gratuit)

Inscription sur place

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Année de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe :  H  F

e-mail : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Licence(s) FFA

N° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Jindre une photocopie de la licence en cours

\*Aucun dossier ne sera remis sans ces justificatifs  
Règlement par chèque à l'ordre du CSA « 2 roues »

Mr RIGOU Patrice - 86, rue des Landes - 49650 Allennes ou  
Mr ROINE Laurent - 135, route du Loire - 49650 Allennes

Réservation repas Nombre de personnes : ..... x 11 € = .....

Reconnaît avoir lu le règlement en intégralité et en accepter toutes les clauses



# REGLEMENT TRAIL DES CHEVREUILS



**Epreuve :** L'association CSA «2 roues» organise, le dimanche 29 juillet 2018 une course à pied dénommée «Trail des Chevreuils».

Coordonnées de l'organisateur : RCOU Falaise - 66 rue des Landes 49650 Allennes - Tél : 02 41 52 84 77.  
Le départ sera donné à la salle omnisport d'Allennes.  
Les trois parcours proposés emprunteront les chemins et sentiers des communes d'Allennes, Bran sur Allennes et La Brielle les Fins sur des distances totales de 9, 23 et 31km. L'arrivée se fera à la salle omnisport d'Allennes. Cette épreuve est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié F.F.A, et non licencié :

- Âgé de 20 ans et plus pour le 31km, né en 1998 et avant

- Âgé de 18 ans et plus pour le 23km, né en 2000 et avant

- Âgé de plus de 16 ans pour 9km, né en 2002 et avant (autorisation parentale à compléter pour les mineurs et non licenciés)

Comme toutes les courses de Maine-et-Loire, cette épreuve est susceptible d'un contrôle anti-dopage.

## Participants :

Seuls les athlètes munis d'un dossier officiel, porté sur le torse et visible durant la course seront autorisés à courir sur cette épreuve.

Aucun accompagnateur à vélo ou à roues motorisées ne sera admis sur le parcours, sauf pour l'organisateur. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne référant son dossier à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Ravitaillements :

Sur le parcours de 9 km deux ravitaillements seront proposés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Sur le parcours de 23 km quatre ravitaillements seront proposés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Sur le parcours de 31 km cinq ravitaillements seront proposés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

## Retrait des dossiers :

Le retrait des dossiers se fera à la salle omnisport d'Allennes le jour de l'épreuve à partir de 7 heures. Le dossier sera remis sur présentation d'une pièce d'identité.

## Récompenses :

3 premiers femmes et 3 premiers hommes de chaque course ainsi que les premières femmes et hommes de chaque catégorie. Lots à tous les participants.

## Sécurité :

La sécurité, sur le parcours, sera assurée par l'organisateur et les bénévoles. Une assistance médicale sera assurée, sur l'aire d'arrivée, par une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur. Durant l'épreuve, les organisateurs et le service de secours sont habilités à mettre hors course tout athlète paraissant incapable de poursuivre la course. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente de secours.

## Certificat médical :

Les non licenciés, ou titulaires d'une licence d'une fédération sportive, devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Les licenciés devront fournir la copie de leur licence en cours de validité. F.F.A, F.F.R.A, F.F.C.O ou F.F.M.M.

## Assurances :

L'organisation est couverte par une police d'assurances en responsabilité civile auprès de la compagnie MMA en conformité de la charte des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Droit à l'image :

Les participants, ou leur représentant légal, autorise expressément, les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports, y compris des documents promotionnels envoyés par courriel, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## Cas de force majeure :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure, ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais directs pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

## Remboursement :

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

## Loi informatique et libertés :

Conformément à la loi n°678 du 8 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Ainsi que le droit d'opposition à ce que son nom et ses résultats ne soient mentionnés sur le site de l'organisateur ou celui de la F.F.A.

## Respect de l'environnement :

En s'inscrivant au Trail des Chevreuils, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papier, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et bacs signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser.

## Acceptation du règlement :

La participation au Trail des Chevreuils implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Trail des Chevreuils se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

## Autorisation parentale :

Le(s) signé(s) :

Représentant légal de

autorise à participer à cette épreuve. Je prends l'entière responsabilité de cet engagement.

Signature :